



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Fin de notre litige contre la mairie de Nîmes au sujet de la plaque bilingue de l'UNESCO sise à la Maison Carrée de Nîmes.

**Délégation générale à la langue française
et aux langues de France (DGLFLF)
Monsieur le Délégué général, M. Paul de Sinéty
3 rue de Valois
75001 Paris**

Manduel, le 30 avril 2026

Monsieur le Délégué général,

J'ai l'honneur de vous informer que l'action que nous avons engagée contre la mairie de Nîmes, au sujet de la plaque bilingue de l'UNESCO située à la Maison Carrée, a connu une issue favorable. La municipalité a en effet accepté d'adjoindre à la version anglaise de la plaque trois autres versions en langues étrangères.

Ainsi, le bilinguisme exclusif français-anglais qui prévalait lors de l'inauguration de la plaque le 21 novembre 2023 a été remplacé, en mars 2026, par une présentation proposant une traduction du descriptif français en quatre langues étrangères.

Le règlement de ce dossier a été complexe. Entre-temps, la mairie de Nîmes avait fait installer un « carré codé »* à proximité de la plaque, estimant que ce dispositif suffisait à satisfaire à l'obligation de plurilinguisme prévue par l'article 4 de la loi Toubon.

Nous avons alors fait valoir que si le principe du « carré codé » est pertinent pour multiplier les traductions, il n'est conforme à la loi que si toutes les langues étrangères sont traitées sur un pied d'égalité, y compris l'anglais. Pour que l'installation soit régulière, le dispositif aurait dû présenter le texte en français accompagné du « carré codé », et non une plaque bilingue français-anglais complétée par ce dernier.

À la suite de nos explications auprès de la présidente du Tribunal Administratif de Nîmes lors d'une médiation, la mairie a finalement décidé, tout en laissant le « carré codé », d'ajouter trois langues étrangères à côté du descriptif en anglais pour couper court au bilinguisme français-anglais de la plaque. L'affaire était enfin résolue.

En vous remerciant de votre intervention auprès de la mairie de Nîmes par votre courrier du 23 avril 2025, une intervention qui a donné du poids à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué général, l'expression de ma considération distinguée .

**Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV**

* « **Carré codé** » en français au lieu de « QR code » en anglais ! Ne pourrait-on pas proposer cet équivalent français à la CELF ?



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
340 chemin de la Vieille Fontaine - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com

.../...

La plaque de l'UNESCO à son inauguration, le 21 novembre 2024



La plaque de l'UNESCO en mars 2026 après notre intervention !

